

## **BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES**

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2005/014773**  
n° de gestion : **1986B01077**  
n° SIREN : **337 767 040 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 04/08/2005 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2C 2I société par actions simplifiée

2 rue Emile Dunier 69100 Villeurbanne -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

**procès-verbal d'assemblée générale ordinaire (2 exemplaires)**

Concernant les événements RCS suivants :

**modification des commissaires aux comptes**

**Modification relative aux dirigeants d'une société**

2 C 2 I

Société par Actions Simplifiée au capital de 480.032 euros  
Siège social VILLEUBANNE (69100) - 2 rue Emile Dunière  
337.767.040 RCS LYON

-----

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES  
DU 29 MARS 2005**

**SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Pierre LARA de ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire de la société à compter du 30 juin 2004 constate que, depuis cette date, les fonctions de commissaire aux comptes titulaire sont exercées par la société COMPAGNIE LYONNAISE DE GESTION ET D'ORGANISATION - CLGO -, dont le siège est à LYON (1<sup>er</sup>), 19, place Tolozan, venue aux droits du CABINET LARA, commissaire aux comptes suppléant, et ce, par suite de la Transmission Universelle du Patrimoine du CABINET LARA au profit de son actionnaire unique, la société COMPAGNIE LYONNAISE DE GESTION ET D'ORGANISATION - CLGO - sus-désignée.

En conséquence, l'assemblée constate que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société COMPAGNIE LYONNAISE DE GESTION ET D'ORGANISATION prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 30 septembre 2006, date d'expiration du mandat du commissaire aux comptes titulaire, démissionnaire.

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale désigne en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant, et ce, pour la durée du mandat du commissaire aux comptes titulaire :

- Monsieur Sylvain BOESCH, domicilié à VILLEURBANNE (Rhône), 50, cours de la République,

L'assemblée générale prend acte que ce commissaire aux comptes n'a pas vérifié, au cours des deux derniers exercices, d'opérations d'apport ou de fusion pour la Société et les sociétés qu'elle contrôle.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Sylvain BOESCH a déclaré préalablement accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et remplir toutes les conditions prévues par la Loi pour l'exercice desdites fonctions.

CERTIFIE CONFORME  
LE PRESIDENT

